



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ère} adjointe)	Jackie WITZ (adjoint)
Henri VENTROUX (adjoint)	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Yannick CAILLET	Daphné PERROT	Valérie LE CORRE
Gérard VINAY	Thierry HECTOR	Anne-Marie CHOURAQUI
François MINEAU	Claudine LECLERE	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 21h05. Elle a été levée à 23h40

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Demande de modification du Budget & Délibération
- II. Points divers
- III. Annexes

I. DEMANDE DE MODIFICATION DU BUDGET & DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par Monsieur le Maire au conseil municipal, une demande de modification du budget et les délibérations suivantes :

1.1 Finances

Dans le cadre de la commission finance, Valérie LE CORRE a présenté à l'ensemble du conseil municipal le transfert d'une somme de 250€ du compte 22 pour un crédit sur l'article 6718. Cette demande de modification fait suite au souhait d'une habitante de la commune d'annuler sa demande de concession au cimetière d'Houllbec-Cocherel et de se la faire rembourser. Le contexte particulier de cette demande a été exposé à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a donc soumis à délibération du conseil municipal cette demande de modification du budget :

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Le passage sur la commune de 73,78 mètres de lignes de gaz nous permet d'émettre un titre de 118€ au titre de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a donc soumis à délibération du conseil municipal cette demande de modification du budget :

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération le fait de majorer de 5% le coût de la cantine en cas de retard de paiement (au-delà des 30 jours requis). Cette pénalité a pour objectif d'inciter les contribuables à payer en temps et en heure et à recouvrer nos factures le plus rapidement possible. Ce sujet avait déjà été évoqué en conseil municipal mais n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------



1.2 CCAS

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal le fait de maintenir le CCAS dans son périmètre actuel et ce, contrairement à ce qui avait été délibéré lors d'un précédent conseil. Cela permettra à des habitants extérieurs au conseil de participer et ainsi maintenir un périmètre élargi. Il n'y aura donc pas de réintégration du compte dans celui de la commune.

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

1.3 Convention avec CDG27

Monsieur le Maire, Moïse CARON, a expliqué aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'un manque de personnel pour cause de maladie, notamment à l'école actuellement, nous pouvons faire appel au CDG27 (Centre De Gestion du département) qui dispose d'un service « personnel temporaire » avec des charges de fonctionnement bien inférieures aux établissements d'intérim.

A cet effet, Monsieur le Maire, Moïse CARON a soumis à délibération du conseil municipal l'autorisation de signer une convention permettant d'adhérer au service de mission temporaire du CDG27:

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

1.4 Convention Médecine du travail

Monsieur le Maire, Moïse CARON a également soumis à délibération du conseil municipal l'autorisation de signer une convention pour l'adhésion au service de la médecine préventive du travail du CDG 27 :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

A ce propos, Valérie LE CORRE, vice-présidente de la commission finances s'étonne des montants très peu élevés des remboursements de notre assureur concernant les salaires des personnels absents pour maladie. Monsieur le Maire précise que la demande sera faite au secrétariat de mairie de faire le point précis sur le sujet afin de réclamer si nécessaire les montants dus.

1.5 Equipement sportif d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire, Moïse CARON a soumis à délibération du conseil municipal l'autorisation de signer une convention portant sur l'utilisation, dans le cadre scolaire, des équipements sportifs d'intérêt communautaire pour l'année 2015/2016 :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

1.6 Taux d'aménagement

Sur proposition de la vice-présidente de la commission urbanisme Marie-Jos LIGIER, Monsieur le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal le fait de maintenir la taxe d'aménagement à 5% :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14



1.7 Repas des seniors

Liliane MARSAC, vice-présidente de la commission animation, explique en séance les coûts imputés à la commune de Rouvray pour l'organisation du repas des seniors qui s'est tenu le 18 octobre dernier.

Le montant facturé à Rouvray s'est fait au prorata du nombre de participants de la commune de Rouvray à savoir :

$$\text{Coût pour Rouvray} = \frac{\text{Coût Total (frais d'organisation, repas, etc.)}}{\text{Nbr total de participants}} \times \text{Nbr total de participants de Rouvray}$$

Le repas était gratuit pour les seniors (et leur conjoint(e)) ayant reçu une invitation. Pour les autres personnes, invitées par les seniors, le repas était facturé à une somme forfaitaire de 25€.

Monsieur le Maire, Moïse CARON a soumis à délibération du conseil municipal les règles de facturation à l'égard de la commune de Rouvray et portant sur les frais liés à l'organisation du repas des seniors et au montant forfaitaire de 25€ pour les repas des autres invités.

Contre

0

Abstention

0

Pour**14**

II. POINTS DIVERS

2.1 Commission Ecole

Gérard VINAY, vice-président de la commission expose les grandes lignes de ce qui a été évoqué lors de la réunion du conseil du 06/11. Parmi les points évoqués :

- ⇒ Interrogations sur les raisons de l'absence de Vincent
- ⇒ Augmentation des tarifs bus et cantine
- ⇒ Les diplômes des encadrants des enfants
- ⇒ Les places de parking et notamment le fait que la taille de la haie face à la cantine permettrait de gagner quelques places supplémentaires. La haie appartenant à la commune, cette action sera réalisée par les services de la mairie.

La participation des enfants de l'école à la cérémonie du 08 mai a été évoquée lors de ce conseil et notamment le fait que les enfants de CM1 et CM2 puissent **chanter la Marseillaise**. Toutefois, la participation des enfants et des encadrants scolaires devra être confirmée. Il est en effet porté à l'attention des membres du conseil que le 08 mai 2016 se déroule lors du week-end de l'Ascension et que l'Education Nationale a décidé de mettre le vendredi chômé.

Le nombre d'inscrits aux clubs passe de 90 à 94.

Concernant la malfaçon de la terrasse et ses infiltrations d'eau un nouveau sondage sera fait, en présence de l'expert nommé par le tribunal administratif saisi à la demande de monsieur le Maire, afin que ledit expert puisse constater officiellement cette malfaçon et ainsi confirmer si besoin la remise en l'état.



2.2 Commission urbanisme - PLU

Marie-Jos LIGIER, vice-présidente de la commission, informe qu'une relecture du règlement du PLU par les membres de la commission sera programmée le jeudi 19 novembre 2015.

Afin de préparer au mieux cette séance, les modifications apportées au document seront envoyées à l'ensemble des membres de la commission ainsi qu'à Mme Anne-Laure BRISSARD (cabinet conseil missionné) au plus tard le 15 novembre. Les différents lecteurs pourront alors identifier les points qu'ils souhaitent voir corrigés/reformulés/ajoutés/supprimés...

L'objectif est de proposer un document finalisé lors du prochain conseil municipal pour le soumettre à validation. A l'issue de cette adoption, une réunion publique sera programmée.

2.3 Loi NOTRe

Pour rappel, la loi NOTRe, entre autres objectifs, prévoit d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. Afin de préfigurer les contours de ce que pourront être ces regroupements, la loi prescrit pour le 31 mars 2016 au plus tard, l'établissement d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Un projet de schéma doit donc être établi au plus tard le 31 octobre 2015 pour respecter les délais de consultation.

Le SDCI sera ensuite traduit dans des arrêtés de périmètre pour chacun des nouveaux **EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)** mentionnés dans le schéma. Ces arrêtés dresseront la liste des collectivités incluses dans chaque futur EPCI. Les collectivités concernées de chaque nouvel EPCI seront consultées pendant un délai de 75 jours. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de l'organe délibérant sera réputé favorable. Les arrêtés de fusion seront adoptés après l'expiration de ce délai, et au plus tard, le 31 décembre 2016.

Nous concernant, l'objectif serait de créer un nouvel EPCI regroupant la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et les communautés de communes des Andelys et de ses environs et de Epte – Vexin – Seine. Ce nouvel EPCI regroupera 84 774 habitants autour des aires urbaines de Vernon et des Andelys. Il répondrait à une volonté exprimée par les élus de mettre en cohérence la structure intercommunale avec les enjeux industriels et touristiques que portent l'axe Seine et son développement, encore en devenir. La création de ce nouveau territoire permettra de disposer d'une échelle suffisante pour relever les défis posés par la proximité de l'Île-de-France et de Mantes-la-Jolie dans le contexte de la création de la grande région Normandie.



*Monsieur le Maire, Moïse CARON informe que les membres du conseil municipal devront se prononcer sur le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) par une délibération en émettant des remarques, au plus tard lors du prochain conseil Municipal → [lien vers le document](#)
Les collectivités doivent en effet se prononcer dans les 2 mois qui suivent la transmission du projet de schéma, faute de quoi l'avis sera réputé favorable.*

Commune nouvelle : Rouvray a exprimé son refus d'un éventuel mariage avec la commune d'Houlbec-Cocherel lors de son dernier conseil municipal. Monsieur le Maire, Moïse CARON annonce qu'il a invité et rencontrera les maires des 6 communes environnantes, (Mercey, St Vincent des Bois, La Heunière, Chambray, Sainte Colombes près Vernon et Rouvray) le 16 novembre prochain afin de faire un point sur tout ce qui se dit et d'évoquer les suites à donner à un éventuel regroupement.



2.4 Conventions

Monsieur le Maire, Moïse CARON avait souhaité mettre en délibération du conseil municipal le fait de lui donner l'autorisation de signer toutes les conventions nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Après discussion, il est ressorti que le fait de délibérer en conseil municipal sur certaines conventions permettait d'être mieux et bien informé. Toutefois, pour certaines conventions récurrentes et présentant une certaine automaticité d'année en année, il pourrait être envisagé d'autoriser leurs signatures en donnant pouvoir au maire de les signer sans que cela fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Aussi, les conseillers ont demandé que soit proposée une délibération autorisant le Maire à signer toutes les conventions se rapportant à une liste de conventions récurrentes préétablies et pouvant faire l'objet d'une mise à jour au fur et à mesure de la présentation de nouvelles conventions.

2.5 Divers

Club de Football

Jackie WITZ, a sollicité le conseil municipal pour savoir si la commune d'Houlbec-Cocherel pouvait subventionner le football club Eure Madrie Seine. Lors de l'édification du budget 2015, la décision concertée avait été prise de ne plus verser de subventions à l'ASCHC en contrepartie de quoi, la commune donnait accès à ses équipements. Cela valait également pour le club de foot et avait été expliqué en son temps au staff du football club.

Compte tenu :

- ⇒ de l'absence d'un dossier étayant clairement les besoins du club au regard des prestations déjà offertes par la commune (terrain, vestiaires, électricité, matériel, etc.) et du nombre de bénéficiaires de la commune
- ⇒ de la situation financière de la commune

les conseillers n'ont pas souhaité délibérer sur ce sujet.

Le conseil souhaite que l'équipe dirigeante du FC Eure – Madrie – Seine vienne présenter un dossier consolidé avant que le conseil ne prenne une quelconque décision.

2.6 Alerte ruche infectée

Un rucher installé sur la commune de Vaux-Sur-Eure est actuellement atteint de Loque américaine (maladie des abeilles), maladie légalement réputée contagieuse (Code Rural – Art.L.221-1). Il s'agit d'une maladie très grave et contagieuse et les spores très résistantes sont l'agent de dissémination de la maladie, les larves mortes et les écailles contiennent plusieurs millions de spores.

Un arrêté préfectoral (n°DDPP-15-182 – [lien vers doc](#)) a été émis, portant déclaration d'infection et définissant la zone de protection de 3 km dont fait partie la commune d'Houlbec-Cocherel.



La séance publique a été levée à 23h40.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : aura lieu le 17 décembre 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 : mercredi 11 novembre 2015

Noël des enfants : samedi 05 décembre 2015

Vœux du maire : samedi 09 janvier 2016 à 11h30

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET